

20e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome

08/11/2022



La Cour de cassation, en collaboration avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, a organisé le 24 octobre 2022 un colloque pour célébrer le 20e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, traité fondateur de la Cour pénale internationale.

Cet événement qui s'est tenu en Grand'chambre devant près de 200 personnes a été ouvert par Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, François Molins, procureur général près la Cour de cassation, Marc Perrin de Brinchambaut, juge à la Cour pénale internationale représentant le Président de la Cour M. Piotr Hofmanski et Mame Mandiaye Niang, Procureur adjoint à la Cour pénale internationale représentant le Procureur de la Cour M. Karim Khan.

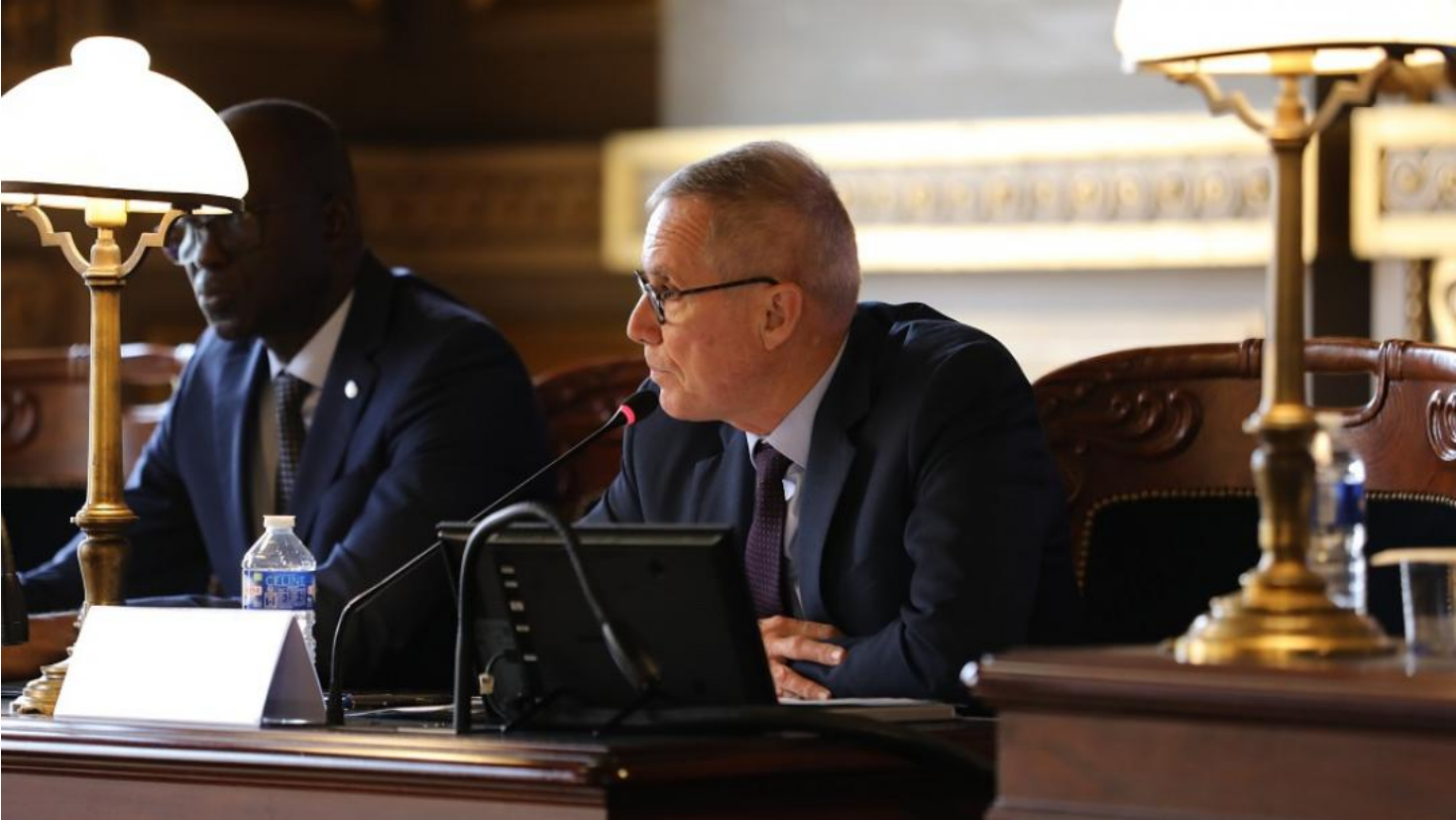
De nombreux spécialistes internationaux de la justice pénale internationale–diplomates, universitaires et praticiens– ont ensuite participé à un débat qui a permis d'éclairer la place centrale du principe de complémentarité entre la Cour pénale internationale et les juridictions nationales.

Après un premier rappel historique de la naissance et du rôle de la Cour pénale internationale, par M. Bruno Cotte, président honoraire de la chambre et ancien juge à la Cour, deux tables rondes se sont suivies sur la construction d'un système de justice internationale et sur une culture pénale internationale commune.

Abordant tant le passé que les perspectives d'avenir, les intervenants ont mené une réflexion nourrie et fructueuse sur les dernières avancées en matière de lutte contre l'impunité, ainsi que sur les efforts à accomplir pour aboutir à un système de justice pénale internationale global et efficace.

[VISIONNER LE COLLOQUE](#)











Colloques

International